



Après des années d’inertie diplomatique, que peut offrir la CIJ aux Palestiniens ?

Description

Par Hugh Lovatt, +972 Magazine, le 1er janvier 2023

Le vote de l’ONU en faveur d’une décision concernant l’occupation est une mise en évidence de l’incapacité à tenir Israël pour responsable et comporte autant de risques que d’opportunités.



Les autorités israéliennes installent une nouvelle section du mur autour de Qalqilya, en Cisjordanie occupée, remplaçant la clôture existante qui comporte plusieurs trous créés par les Palestiniens pour passer en Israël afin d'y travailler, le 10 janvier 2021. En 2004, la Cour internationale de justice a déclaré que le mur de Cisjordanie était « illégal et devait être démantelé. » (Keren Manor/Activestills)

Cette année a été difficile et sanglante pour les Palestiniens, qui ont enduré les douze mois les plus meurtriers en Cisjordanie depuis 2005, ainsi qu'une marginalisation continue sur la scène internationale. L'Assemblée générale des Nations unies leur a toutefois offert une victoire de dernière minute, en mettant en place une décision fort en jeu émanant de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la légalité de l'occupation prolongée des territoires palestiniens par Israël. Lors du vote du 30 décembre, les États membres ont également demandé à la Cour de définir les responsabilités qui incombent aux pays pour mettre fin à l'occupation qu'Israël a

profondément établie depuis 1967. La réponse de la Cour pourrait intervenir dès l'été 2023.

Les responsables palestiniens et les experts en droit international envisagent une telle démarche depuis plusieurs années. Mais la décision de poursuivre semble largement dictée par la frustration croissante du président Mahmoud Abbas face à l'inertie diplomatique actuelle, au désengagement des États-Unis et à [l'élection d'un gouvernement extrême droite](#) en Israël. Si l'avis consultatif non contraignant risque de ne pas répondre aux attentes des Palestiniens, il peut néanmoins représenter une étape importante dans les efforts visant à obliger Israël à rendre des comptes pour sa violation, depuis des décennies, des droits des Palestiniens en vertu du droit international.

La CIJ est le principal organe judiciaire de l'ONU, basée à La Haye. Créée en 1945, elle est composée de 15 juges élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. La Cour statue sur les différends entre États et peut également fournir des avis consultatifs sur des questions de droit international.

Elle se distingue de la Cour pénale internationale (CPI), également basée à La Haye, qui juge les individus pour des crimes internationaux tels que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité en vertu du Statut de Rome. Depuis mars 2021, la CPI mène sa propre enquête prolongée sur d'éventuels crimes de guerre commis dans les territoires occupés et s'appuiera sans aucun doute sur les décisions de la CIJ.

Voting Started				12/30/2022
Item 47 - A/77/400 DR I				
Israeli practices affecting the human rights of the Palestinian people in the Occupied				
AFGHANISTAN	✘ CAMEROON	✘ FINLAND	✘ KUWAIT	NEPAL
✘ ALBANIA	✘ CANADA	✘ FRANCE	✘ KYRGYZSTAN	✘ NETHERLANDS
✘ ALGERIA	CENTRAL AFR REP...	✘ GABON	✘ LAO PDR	✘ NEW ZEALAND
✘ ANDORRA	CHAD	GAMBIA	✘ LATVIA	✘ NICARAGUA
✘ ANGOLA	✘ CHILE	✘ GEORGIA	✘ LEBANON	NIGER
ANTIGUA-BARBUDA	✘ CHINA	✘ GERMANY	✘ LESOTHO	✘ NIGERIA
✘ ARGENTINA	✘ COLOMBIA	✘ GHANA	✘ LIBERIA	NORTH MACEDON
✘ ARMENIA	COMOROS	✘ GREECE	✘ LIBYA	✘ NORWAY
✘ AUSTRALIA	CONGO	✘ GUATEMALA	✘ LIECHTENSTEIN	✘ OMAN
✘ AUSTRIA	✘ COSTA RICA	✘ GUINEA	✘ LITHUANIA	✘ PAKISTAN
✘ AZERBAIJAN	✘ COTE D'IVOIRE	✘ GUYANA	✘ LUXEMBOURG	✘ PALAU
✘ BAHAMAS	✘ CROATIA	✘ GUINEA-BISSAU	MADAGASCAR	✘ PANAMA
✘ BAHRAIN	✘ CUBA	✘ HAITI	✘ MALAWI	✘ PAPUA NEW GUIN
✘ BANGLADESH	✘ CYPRUS	✘ HONDURAS	✘ MALAYSIA	✘ PARAGUAY
✘ BARBADOS	✘ CZECHIA	✘ HUNGARY	✘ MALDIVES	✘ PERU
✘ BELARUS	✘ DEM PR OF KOREA	✘ ICELAND	✘ MALI	✘ PHILIPPINES
✘ BELGIUM	✘ DEM REP OF THE CO...	✘ INDIA	✘ MALTA	✘ POLAND
✘ BELIZE	✘ DENMARK	✘ INDONESIA	✘ MARSHALL ISLANDS	✘ PORTUGAL
BENIN	✘ DJIBOUTI	✘ IRAQ	✘ MAURITANIA	✘ QATAR
BHUTAN	DOMINICA	✘ IRAN (ISLAMIC REP...	✘ MAURITIUS	✘ REP OF KOREA
✘ BOLIVIA	✘ DOMINICAN REP...	✘ IRAQ	✘ MEXICO	✘ REP OF MOLDOVA
✘ BOSNIA-HERZEGOVINA	✘ ECUADOR	✘ IRELAND	✘ MICRONESIA (FS)	✘ ROMANIA
✘ BOTSWANA	✘ EGYPT	✘ ISRAEL	✘ MONACO	✘ RUSSIAN FED...
✘ BRAZIL	✘ EL SALVADOR	✘ ITALY	✘ MONGOLIA	✘ RWANDA
✘ BRUNEI DARUSSALAM	EQUATORIAL GUINEA	✘ JAMAICA	✘ MONTENEGRO	✘ SAINT KITTS-NEVIS
✘ BULGARIA	✘ ERITREA	✘ JAPAN	✘ MOROCCO	✘ SAINT LUCIA
BURKINA FASO	✘ ESTONIA	✘ JORDAN	✘ MOZAMBIQUE	✘ SAINT VINCENT-GP
✘ BURUNDI	ESWATINI	KAZAKHSTAN	✘ MYANMAR	✘ SAMOA
CABO VERDE	✘ ETHIOPIA	✘ KENYA	✘ NAMIBIA	✘ SAN MARINO
✘ CAMBODIA	✘ FIJI	✘ KIRIBATI	✘ NAURU	SAO TOME-PRINCE

Capture d'écran des résultats d'un vote de l'Assemblée générale de l'ONU sur le renvoi de l'occupation israélienne des territoires palestiniens devant la Cour internationale de justice à La Haye, le 30 décembre 2022.

Ce n'est pas la première fois que la CIJ se penchera sur le conflit israélo-palestinien. Dans un avis historique rendu en 2004, la Cour a estimé que la construction du mur de séparation israélien en Cisjordanie et le régime juridique qui lui est associé avaient annexé de facto un territoire occupé, entravant ainsi le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. En conséquence, les juges de la CIJ ont demandé à Israël de démanteler sa barrière et d'indemniser les Palestiniens conformément au registre des dommages des Nations unies (UNRoD). Israël a refusé de se conformer à la décision passée, et a même attaqué le dernier renvoi comme une « arme de destruction massive des Palestiniens dans leur guerre de diabolisation d'Israël ».

L'hypocrisie de l'Occident

Les États-Unis et des pays européens comme le Royaume-Uni et l'Allemagne, qui ont voté contre la saisine, font valoir qu'il serait inapproprié pour la CIJ de s'insérer dans un

différend bilatéral sans le consentement d'Israël sur une question aussi hautement litigieuse. C'est devenu un argument standard qui a également été déployé dans l'avis de 2004, et à nouveau en 2019 dans une affaire différente, lorsque l'Assemblée générale a demandé [un avis](#) de la CIJ sur les conséquences juridiques du 'le continu du Royaume-Uni sur les Îles Chagos dans l'océan Indien (que le Royaume-Uni a séparées de l'île Maurice, avant d'accorder à cette dernière son indépendance en 1968). Les juges de la Cour ont constamment et massivement rejeté ces arguments politiques, et on peut s'attendre à ce qu'ils le fassent à nouveau.

Les opposants affirment également que les saisines de la CIJ (et de la CPI) nuisent à la perspective de relancer [les négociations israélo-palestiniennes](#) et de parvenir à une solution à deux États. Pourtant, le premier arrêt de la CIJ en 2004 n'a pas empêché les pourparlers ultérieurs, notamment ceux qui ont précédé la conférence d'Annapolis de 2007, au cours desquels des progrès ont été réalisés sur les questions relatives au statut final. Depuis lors, les perspectives d'un processus de paix significatif se sont évanouies dans un contexte d'érosion de la solution à deux États, en grande partie à cause de [la colonisation israélienne incontrôlée](#) et de la déposssession des Palestiniens. Cette dynamique négative devrait accélérer sous le nouveau gouvernement israélien.

Dans le contexte de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, l'opposition occidentale au recours des Palestiniens au droit international est encore plus fallacieuse. L'Europe en particulier a promu avec enthousiasme les normes internationales dans sa riposte à l'invasion et à l'annexion du territoire ukrainien par la Russie. Elle a notamment imposé des sanctions de grande envergure et [proposé](#) la création d'un tribunal spécial chargé de poursuivre les crimes commis par la Russie en Ukraine. Les États occidentaux ont également soutenu la procédure engagée par l'Ukraine devant la CIJ contre la Russie.



Des manifestants et des réfugiés ukrainiens portent des pancartes et des drapeaux lors d'une manifestation contre l'invasion russe de l'Ukraine, devant le Palais de la culture et des sciences à Varsovie, en Pologne, le 6 mars 2022. (Olivier Fitoussi/Flash90)

Comment la CIJ votera-t-elle cette fois-ci ?

Il n'y a, bien sûr, aucun moyen de savoir avec certitude ce que la CIJ décidera. Mais sa jurisprudence passée dans des affaires similaires laisse entrevoir à la fois des risques et des opportunités pour les Palestiniens.

Prenez, par exemple, le banc actuel de juges de la CIJ où dont deux ont par le passé plaidé contre les interventions judiciaires. Lors de l'audience sur les Chagos, la juge américaine Joan

Donoghue [a fait valoir](#) que la CIJ devait s'abstenir parce que le Royaume-Uni n'avait pas consenti à un « règlement judiciaire » de son différend bilatéral avec l'île Maurice. Bien qu'il s'agisse d'une opinion isolée à l'époque, elle est depuis devenue la présidente de la Cour.

De même, le juge français Ronny Abraham, en sa qualité d'ancien représentant légal de la France, a exhorté la CIJ à s'abstenir lors de l'audience sur le mur de 2004 parce qu'elle ne serait pas « propice » à la reprise du dialogue. Bien que ces points de vue puissent ne pas influencer une majorité de juges, il ne fait aucun doute qu'Israël profitera de toute dissension de ce type pour contester l'autorité d'un futur avis.

Sur le fond, la Cour pourrait étendre sa conclusion préconçue [d'annexion de facto](#) pour englober, au minimum, toute la zone C (près de 60 % de la Cisjordanie), tout en donnant l'extension significative de l'infrastructure de colonisation et de la législation nationale israélienne dans cette zone depuis 2004. Cependant, il est moins évident que la Cour aille jusqu'à décrire cette situation comme une annexion *de jure* en l'absence d'une proclamation officielle de la souveraineté israélienne ou d'une fin officielle de l'administration militaire israélienne du territoire.



Des Palestiniens passent devant une section du mur de s paration dans le village d Abu Dis   Jerusalem-Est, le 2 f vrier 2020. (Olivier Fitoussi/Flash90)

Une inconnue [plus grande encore](#) est de savoir si la CIJ choisira de faire  cho   la conclusion de plus en plus r pandue parmi les principales organisations de d fense des droits de lâ homme et les experts en droit international, y compris le rapporteur sp cial des Nations unies sur les territoires occup s, selon laquelle Isra l a impos  un syst me d apartheid aux Palestiniens. Le choix de ne pas le faire dynamiserait sans aucun doute la campagne isra lienne visant   qualifier d antis mites ceux qui utilisent cette terminologie.

Pourtant, la Cour pourrait encore tirer le tapis sous les pieds de lâ occupation isra lienne en d terminant que son contr le prolong  n est ni temporaire, ni justifi  par une n cessit 

militaire, et qu'il est donc devenu illégal, ce qui obligerait à mettre immédiatement fin à l'occupation. Cette décision s'inscrirait dans la lignée des avis rendus par le passé dans d'autres affaires, comme [la décision](#) de 1971 selon laquelle la présence de l'Afrique du Sud en Namibie, où elle a reproduit un système d'apartheid, était illégale et devait cesser immédiatement. De même en 2019, lorsqu'elle [a appelé le Royaume-Uni à mettre fin](#) à son « administration illégale » des Chagos et à restituer le territoire à l'île Maurice.

Demander des comptes à Israël

C'est toutefois sur la question des responsabilités des États que les Palestiniens risquent d'être le plus exposés. La Cour a toujours évité de se pencher sur cette question, préférant laisser l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité s'en charger. Il est donc très peu probable qu'elle accède à [la demande d'Abbas](#) de créer un régime de protection internationale du peuple palestinien.

Au lieu de cela, comme elle l'a fait en 2004, la Cour peut se limiter à un appel général aux États membres pour qu'ils coopèrent avec l'ONU afin de mettre fin à la situation illégale créée par Israël. Dans cette optique, on peut également s'attendre à ce qu'elle réaffirme le devoir des États tiers de ne pas reconnaître ou aider de telles violations du droit international. Ce principe juridique est inscrit dans [la résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations unies](#) et constitue une pierre angulaire de longue date de [la politique de différenciation de l'UE entre Israël et ses colonies](#).



Les Palestiniens agitent leurs drapeaux nationaux alors qu'ils assistent à la retransmission en direct du discours du président Mahmoud Abbas suivi de la levée du drapeau palestinien au siège des Nations unies à New York, dans la ville de Naplouse, en Cisjordanie occupée, le 30 septembre 2015. (Ahmad Al-Bazz/Activestills)

La CIJ ne peut pas contraindre Israël à mettre fin à son occupation par le biais de son avis consultatif. L'application du droit international incombe en dernier ressort aux membres de l'ONU, en particulier à ceux qui disposent d'un siège au Conseil de sécurité. Mais au lieu de tenir compte du premier arrêt de la Cour, les États-Unis et les États européens ont cherché à protéger le projet de colonisation d'Israël de tous les mécanismes internationaux de responsabilité – non seulement la CPI et la CIJ, mais aussi la [base de données du Conseil des droits de l'homme de l'ONU](#) sur les entreprises ayant des liens avec les colonies. Le retour de la

Palestine devant la CIJ, le tribunal de dernier recours, quelque 20 ans plus tard, est en soi une mise en accusation de lâ??incapacit  persistante de lâ??Occident   demander des comptes   Isra l pour son comportement ill gal.

Bien que la volont  internationale fasse cruellement d faut aujourd hui, les pr c dents historiques peuvent apporter un certain r confort aux Palestiniens en ce qui concerne les d veloppements futurs. L arr t de la CIJ de 1971 a port  un coup s rieux aux revendications ill gales de lâ??Afrique du Sud sur la Namibie et, bien qu il ait fallu pr s de deux d cennies suppl mentaires, il a finalement entra n  la disparition du r gime d apartheid par lequel il a assujetti le territoire et son peuple. Et m me avec lâ?? quilibre du pouvoir international fermement en sa faveur, le rejet par le Royaume-Uni de lâ??arr t de la Cour en 2019 s est av r  de plus en plus intenable. Londres a finalement  t  contraint, m me   contrec ur, [d ouvrir des pourparlers avec lâ?? le Maurice](#) pour lui c der les  les Chagos. Avec le temps, le poids accumul  de la r probation juridique internationale pourrait s av rer tout aussi in luctable pour Isra l.

Hugh Lovatt est charg  de mission au programme Moyen-Orient et Afrique du Nord du Conseil europ en des relations  trang res (ECFR).

Source : [+972 Magazine](#)

Traduction : AGP pour lâ??Agence Media Palestine

Tags

1. Annexation
2. Assembl e g n rale de lâ??ONU
3. Conseil de s curit 
4. diplomatie
5. ICC
6. Nations Unies
7. responsabilit 

date cr  e

2023/01/04